

Colloque régional consacré à la gestion des déchets des produits hors d'usage en Guyane



organisé par la Préfecture de Guyane et l'ADEME Guyane
Jeudi 17 janvier 2013 et Vendredi 18 janvier 2013
A l'Auditorium de la CCIRG

Les producteurs occupent un rôle grandissant en matière de gestion des déchets depuis une vingtaine d'années. Ainsi, la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) constitue une voie privilégiée pour faire évoluer la problématique des déchets en France. Ce concept, initialement promu par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) permet d'impliquer les producteurs dans le domaine de la « post-consommation » en transférant la responsabilité de la gestion des déchets issus de ces filières des collectivités aux producteurs. **Le coût de la gestion des déchets est intégré dans le prix du produit.**

Aujourd'hui, une quinzaine de filières existent en France. Les emballages ménagers, les Véhicules Hors d'Usage (VHU) et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) font l'objet d'une réglementation européenne. La France a, par ailleurs, étendu ce principe aux pneumatiques, aux imprimés et aux textiles. Pour chacune de ces filières, l'Etat a défini un contrat avec des objectifs nationaux et un calendrier pour les réaliser.

Toutefois, alors que la plupart de ces filières atteignent aujourd'hui un rythme de croisière au niveau national, leur mise en œuvre en Guyane, bien que s'inscrivant dans une dynamique positive, reste peu avancée.

Le traitement de ces déchets permet de mieux prendre en compte l'impact sanitaire et environnemental (notamment car ils peuvent contenir des substances dangereuses). Outre ces aspects, les REP permettent d'économiser des matières premières et de l'énergie. Dans la majorité des cas, le recyclage nécessite, en effet, une moindre intensité énergétique que la production réalisée à partir de ressources primaires.

Les enjeux sociaux pour le territoire guyanais sont également importants. En effet, la récupération des déchets est une **activité génératrice d'emplois** (notamment dans le cadre de l'économie solidaire) et de valeurs. Elle constitue, à ce titre, une opportunité non négligeable de développement économique pour la Guyane.

Enfin, près de 800 millions d'euros en 2010 ont été mobilisés par les filières REP et ce chiffre pourrait atteindre 1.5 milliard d'euros en 2015. Le coût supplémentaire de la gestion des déchets est intégré dans le prix du produit. **C'est ici que réside la nouveauté : seul le consommateur paie, et non le citoyen.**

La gestion des déchets, avec près de 8 milliards d'euros par an, est devenu le **principal poste de dépenses des collectivités locales ! A ce titre, le déploiement des REP constitue donc pour elles un des leviers de maîtrise des coûts.**

Face à ce triple enjeu environnemental, social et économique, la préfecture de la région Guyane et la direction régionale de l'ADEME, ont souhaités organiser un débat autour de ces sujets avec l'ensemble des acteurs concernés (Etat, collectivités, éco-organismes, importateurs/distributeurs, acteurs privés de la gestion des déchets en Guyane,...). afin d'établir un bilan des filières existantes en Guyane et d'envisager ensemble leurs perspectives à venir. Ces journées seront également l'occasion, au travers de visites techniques, de constater sur le terrain la réalité de la mise en œuvre de ces filières sur le territoire guyanais.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

NOTION DE RESPONSABILITÉ ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Depuis 1975, la Loi a instauré le **principe du pollueur-payeur**. Depuis, de nombreux textes se sont succédés tant en France qu'en Europe pour renforcer ce principe et instaurer la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). La REP est un dispositif vertueux qui engage trois niveaux de responsabilité:

- les producteurs
- les distributeurs
- les consommateurs

Les différents niveaux de responsabilité de la REP

Les producteurs ont pour obligation de pourvoir à la collecte et au traitement des produits en fin de vie qu'ils mettent sur le marché.

Ce sont les premiers metteurs sur le marché national, à savoir :

- les fabricants du produit, s'ils sont présents sur le territoire national.
- les importateurs ou les introduceurs (importateurs en provenance de l'Union Européenne) de produits*. (**Pour les accumulateurs au plomb (batteries) et les pneumatiques, les producteurs sont les importateurs de ces produits neufs*).
- les revendeurs (ou distributeurs), si le produit est vendu sous sa seule marque, au sens des décrets REP, les importateurs qui importent hors France ont un statut de producteurs.

Les distributeurs sont les vendeurs qui vont, quelque soit la technique utilisée, y compris par la communication à distance, fournir à titre commercial, des produits à ceux qui vont les utiliser. Ils ont pour obligation de reprendre gratuitement le produit usagé

- suivant la logique du « 1 pour 1 » : un produit acheté = un produit usagé repris (c'est le cas des déchets d'équipements électriques et électroniques, ...)
- suivant la logique du « 1 pour 0 » : le produit usagé est repris sans obligation d'achat. (c'est le cas des piles et des lampes...) Au sens des décrets REP, les importateurs qui importent de France ont un statut de distributeur.

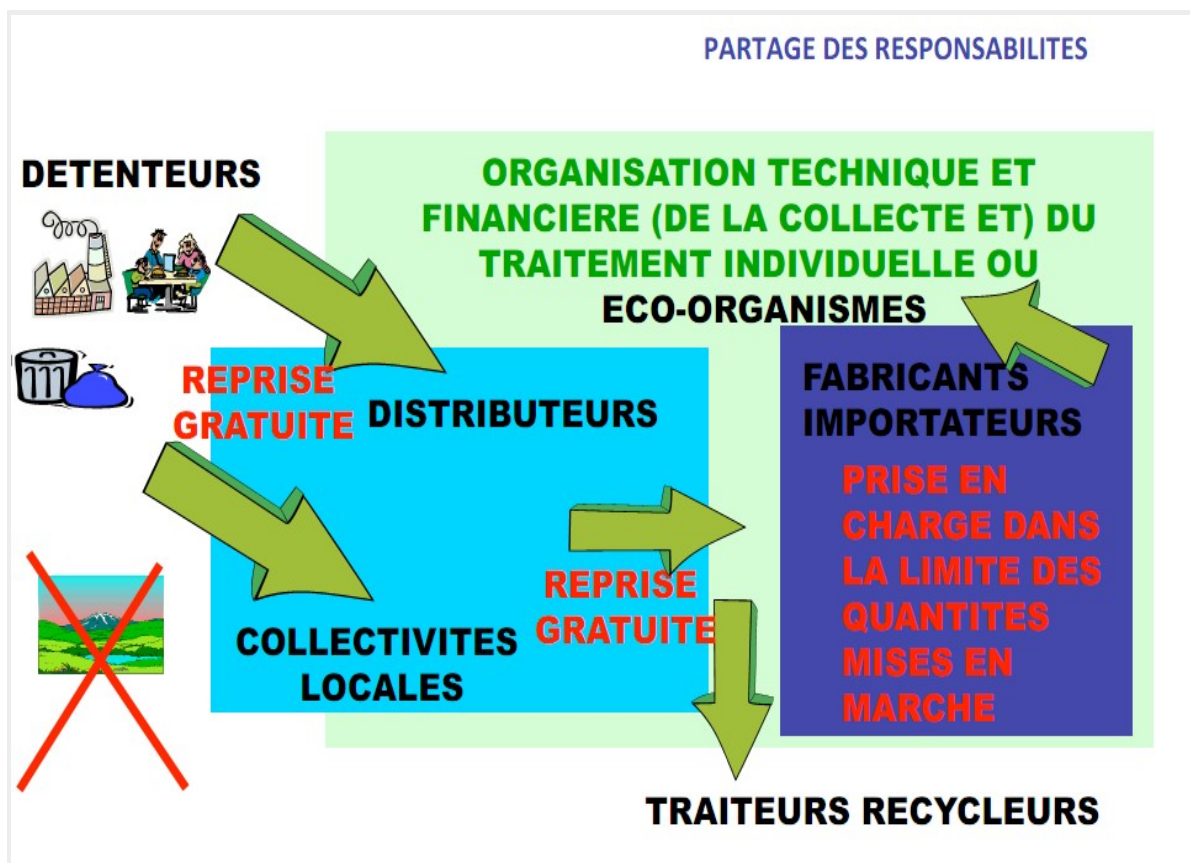
Les consommateurs sont les détenteurs des produits usagés. Ils sont incités à rapporter leurs produits usagés chez leur distributeur. Ce sont les professionnels et les ménages.

Comment est organisée et financée la filière ?

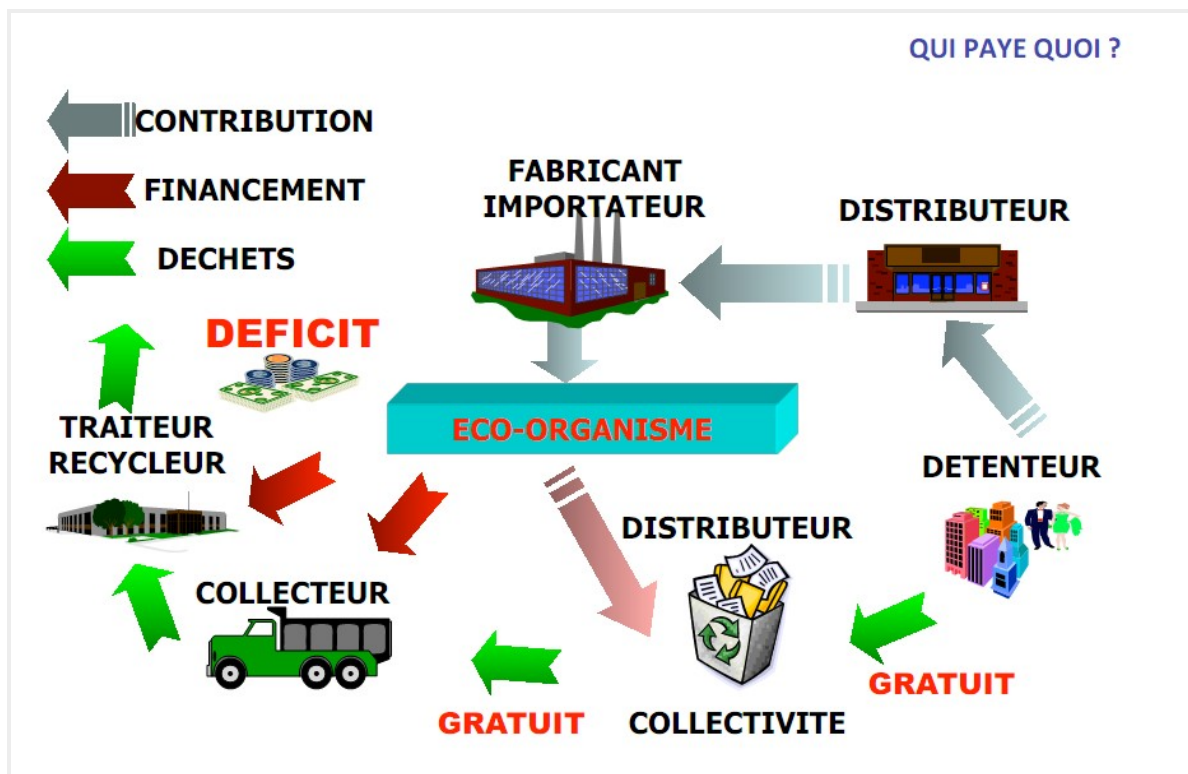
Deux choix s'offrent aux producteurs :

- mettre en place un système individuel de collecte et de traitement de ses déchets
- adhérer à une structure agréée ou conventionnée par les pouvoirs publics pour organiser et financer les filières de collecte et de traitement des produits en fin de vie grâce aux éco contributions financées par les producteurs. Ce sont des structures à but non lucratif appelées éco-organismes.

En complément, les collectivités territoriales déjà en charge de la gestion des déchets des ménages peuvent mettre en place la collecte sélective des déchets concernés par la REP.



En adhérant à un éco-organisme, les producteurs versent une contribution pour chaque produit mis sur le marché. Cette contribution qui sert à assurer l'élimination du produit en fin de vie, est répercutée à l'identique sur le prix de vente de produit neuf. En outre, c'est le consommateur qui supporte intégralement le coût d'élimination de son produit usagé. Son montant est déterminé librement par chaque éco-organisme et varie en fonction des coûts réels de fin de vie du produit concerné. L'éco-contribution est présentée de façon visible

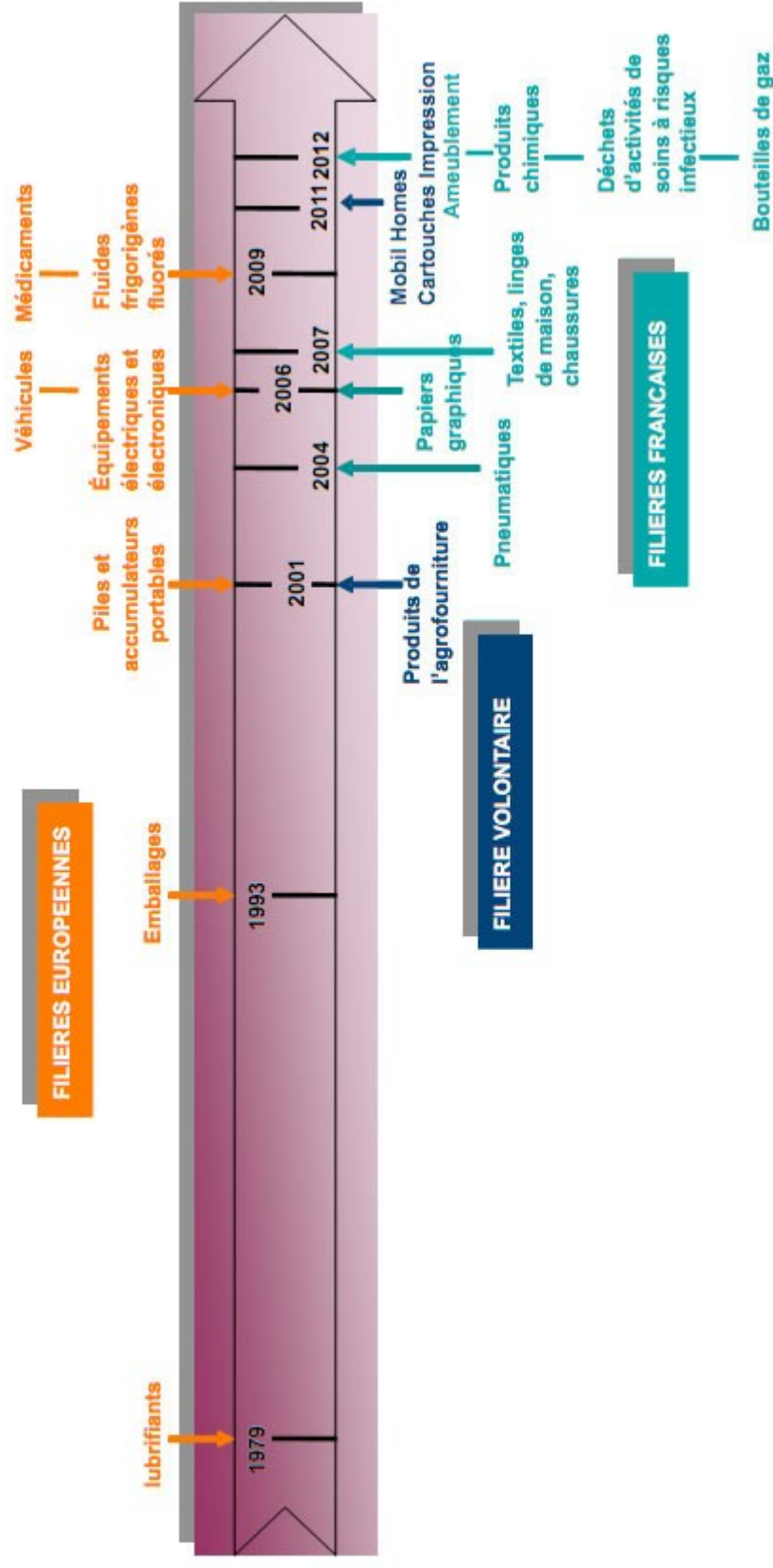


Les filières REP en France : un champ en pleine extension ?

D'une manière générale, la mise en œuvre d'une filière REP se fait dans le cadre d'une réglementation européenne ou nationale (directive et/ou lois et décrets) mais il existe également des cas où elle peut se faire sur la base d'une démarche purement volontaire. Si la majorité des filières REP réglementées ou volontaires concerne des produits à destination des ménages, certaines touchent les produits à usage industriel ou agricole. Notre pays est celui qui, dans le monde, a actuellement le plus recours à ce principe de gestion avec une quinzaine de filières de différents types à différents stades.

En France, le gisement des produits usagés relevant d'une filière REP opérationnelle ou en cours de mise en œuvre, est estimé à plus de 15 millions de tonnes en 2010, dont environ 12 millions de tonnes relevant des déchets ménagers et assimilés. (environ ¼ du gisement total des déchets ménagers – source ADEME ITOM 2010)

LA MISE EN PLACE OPERATIONNELLE DES REP



QUEL BILAN AU NIVEAU NATIONAL ET DE LA GUYANE ?

Les filières REP en France : quel bilan (2010)?

- REP prévues par une directive européenne

Produit	Objectif de collecte, de recyclage et de valorisation	Eco Organismes	Mise sur le marché en milliers de tonnes	Taux de collecte	Taux de recyclage/T mis sur le marché
Piles et accumulateurs	Collecte : 25 % en 2012 et 45 % en 2016 Rendement Recyclage : 50 à 75 Selon catégories	COREPILE SCRELEC	233	96 %	
EEE Professionnels	Non définis	Pas d'éco organismes	169	10 %	5 %
EEE Ménagers	Collecte : 6 kg/hab.an en 2010 + 1 kg : hab/an	RECYLUM ECOLOGIC ECOSYSTEMES ERP OCAD3E (coordinateur)	1 434	29 %	23 %
Automobiles	Collecte : 100 % Réutilisation et valorisation : 85 % en 2006 et 95 % en 2015	Pas d'éco organismes. Environ 1600 démolisseur agréés et 58 broyeurs agréés.	2 758	69 % (2009)	48% (2009)

- Filières REP en réponse à une réglementation européenne

Produit	Objectif de collecte, de recyclage et de valorisation	Eco Organismes	Mise sur le marché en milliers de tonnes	Taux de collecte	Taux de recyclage/T mis sur le marché
Lubrifiants	Pas d'objectifs	Pas d'éco organisme	352	89 %	38 %
Emballages Ménagers	Pas d'objectifs de collecte :	Eco Emballages	4 686		64 %
	Recyclage : 55 % en 2008 et 75 % en 2012	Adelphe Cyclamed			
Fluides frigorigènes fluorés	Collecte : implicite 100 %	Pas d'éco organismes	11	7 %	5 %
	Récupération et destruction CFC obligatoire	28 345 opérateurs détenteurs d'une attestation de capacité au 31/11/2011			
	HCFC interdit depuis 2010				
Médicaments non utilisés	Collecte de + 2 % par an soit + 13 % / 2008	Cyclamed	170	47 %	

- Filières REP en réponse à une réglementation nationale

Produit	Objectif de collecte, de recyclage et de valorisation	Eco Organismes	Mise sur le marché en milliers de tonnes	Taux de collecte	Taux de recyclage/T mis sur le marché
Pneumatiques	Collecte et valorisation 100 %	Aliazpur Gie frp Avpur Tda (Martinique) TDA (Guadeloupe)	465	106 %	22 %

ARDAG (Guyane)

Papiers Graphiques	Objectifs de valorisation 100 %	Ecofolio	4 118		43 %
Textiles, linges de maison, chaussures	Collecte et traitement : 50 %	ECO TLC	700	18 %	14 %
	Recycle, valorisation matière et réemploi 70 % des déchets triés				
Produits chimiques	En cours de définition				
Bouteille de gaz	En cours de définition				
DASRI	En cours de définition				
Eléments d'ameublements	En cours de définition				

- Filières basées sur un accord volontaire

Produit	Objectif de collecte, de recyclage et de valorisation	Eco Organismes	Mise sur le marché en milliers de tonnes	Taux de collecte	Taux de recyclage/T mis sur le marché
Emballages de produits phytopharmaceutiques	Collecte : 70 % en 2010	ADIVALOR	7.3	71 %	22 %
	Recyclage/valorisation 20 %				
Emballages de semences et plants	Collecte : 50 % en 2010	ADIVALOR	0.5	53 %	53 %
	Recyclage/valorisation 100 %				
Produits phytopharmaceutiques non utilisables	Collecte 90 % en 2010	ADIVALOR	2	10 %	
Emballages de fertilisants	Collecte : 50 % en 2010	ADIVALOR	8	35 %	35 %
	Recyclage/valorisation 100 %				
Emballages de produits d'hygiène de l'élevage laitier	Collecte : 60 % en 2015	ADIVALOR	1.34	7%	4%
	Recyclage/valorisation 100 %				
Films agricoles	Collecte : 50 % en 2014	APE-CPA	49	41%	39%
	Recyclage/valorisation 100 %				

Les filières REP en Guyane : quel bilan (2010)?

Alors que la plupart de ces filières atteignent aujourd'hui un rythme de croisière au niveau national, leur mise en œuvre en Guyane, bien que s'inscrivant dans une dynamique positive, reste insuffisamment avancée. Quelques exemples :

Pour les emballages éco-organisme référent Eco-emballage : seul le verre est traité sur le territoire de la CACL. Performances en 2010 d'environ 3.5 Kg/hab.an en forte progression (à peine 1/10 des performances nationales)

Pour les DEEE, en 2011 : Eco organisme référent ERP

- Guadeloupe : 7 kg/hab.an (environ les performances moyennes nationales)
- Réunion: 6 kg hab/an
- Martinique : 3 kg/hab.an
- Guyane: 1 kg hab/an
 - seules 2 entreprises locales proposent, un service de reprise de DEEE lors de l'achat d'un nouvel équipement
 - important retard, y compris par rapport aux autres DOM, mais filière en forte progression

Pour les piles et accumulateurs (hors batteries automobiles) : Eco organisme référent SCRELEC :

Bilan : pour 2011, 4,621 t de piles soit un taux de captage d'environ 3 % très loin des objectifs de 25 % et du taux de collecte national (34 % en 2010) – Env. 15 % en Martinique

- Points collectés : 6 points de collecte (1 déchetterie – 2 mairies – 3 distributeurs) en 2010. En forte hausse en 2011.

Pour les déchets de l'Automobile : Une organisation collective créée en 2005, L'ARDAG

- VHU :
 - 1 unité de démantèlement agréée, l'entreprise Caribbean Steel Recycling (CSR)
 - Environ 1000 véhicules traités en 2012 soit 25 % du gisement annuel estimé (70% au national)
- batteries :
 - taux de collecte en 2010 : environ 30 % (100 T). Environ 85 % au national
 - Exportation
- batteries :
 - taux de collecte en 2010 : environ 50%. (85% au national)
 - broyage

POURQUOI CE COLLOQUE : ENJEUX DE LA REP EN GUYANE

Les enjeux sont importants :

Un enjeu environnemental et sanitaire :

- ❖ certains équipements (DEEE) contiennent souvent des substances ou composants dangereux pour l'environnement (piles et accumulateurs, gaz à effet de serre, tubes cathodiques, composants contenant du mercure, condensateurs pouvant contenir des PCB...).
- ❖ gîtes larvaires potentiels présentant un risque pour la santé humaine (VHU,...)
- ❖ par ailleurs, fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent (métaux ferreux et non ferreux, métaux rares, verre, plastiques...)

Outre une gestion environnementale des déchets, les REP permettent d'économiser des matières premières et de l'énergie. Dans la majorité des cas, le recyclage nécessite, en effet, une moindre intensité énergétique que la production réalisée à partir de ressources primaires.

Les déchets concernés par les REP représentent $\frac{1}{4}$ des déchets des ménages (Plan Départemental D'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés) et $\frac{1}{2}$ des déchets dangereux (Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux).

Un enjeu social

- ❖ Le secteur des déchets offre des opportunités de mise en œuvre des projets d'intérêt général, en faveur du développement durable des territoires, visant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté et la préservation de l'environnement :
 - sensibilisation à la consommation responsable, la réparation et la réutilisation d'équipements en fin de vie, la valorisation des déchets, les activités de tri...
 - recyclerie/Ne plus Jeter (NPJ), association appartenant au réseau GRAINE, ...
 - le choix de développement de ces filières n'est pas indifférent en terme d'emplois : le centre de tri génère 10 fois plus d'emplois que l'usine d'incinération ou le centre de compostage, mais surtout 32 fois plus que le centre de stockage. Concernant la collecte, l'apport volontaire (en conteneurs ou auprès des déchetteries) est source de moins d'un emploi pour 1 000 tonnes de déchets. Et la collecte sélective en porte-à-porte génère pour sa part 1,2 fois plus d'emplois que la collecte traditionnelle des ordures ménagères. (*source ADEME – 1997*)
- ✓ La valorisation locale (tri, récupération, prétraitement, reconditionnement,...), dans un rapport coût/efficacité cohérent, doit être une priorité à chaque fois que cela est possible

Un enjeu économique

Enfin, près de 800 millions d'euros en 2010 ont été mobilisés par les filières REP et ce chiffre pourrait atteindre 1.5 milliard d'euros en 2015. Ce coût supplémentaire de la gestion des déchets est intégré dans le prix du produit.

La gestion des déchets, avec près de 8 milliards d'euros par an, est devenu le principal poste de dépenses des collectivités locales (124 €/hab.an) !

En Guyane, le budget des collectivités pour le service de gestion des déchets approchent les 18 M€ soit environ 80 €/hab.an en constante augmentation et avec des perspectives de forte hausse liée à la mise en œuvre d'équipements structurants dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion moderne des déchets :: installation de stockage des déchets aux normes, centre de tri, plate-forme de compostage, déchetteries....

A ce titre, le déploiement des REP constitue donc pour elles un des leviers de maîtrise des coûts. Au niveau national en 2010 c'est environ 15 €/hab qui ont été prélevés dans le cadres des filières REP dont 50 % environ sont retournés aux collectivités.

En Guyane, les filières REP, même si ce chiffre est en augmentation constante, ne représentaient en 2010 que quelques dizaines de milliers d'euros par an.

Les raisons de ce décalage sont multiples :

- ❖ Besoin d'un dispositif de suivi, de contrôle et d'animation des filières au niveau local ou régional (DFA)
 - Structures de type observatoire (données qualitatives et quantitatives)
 - ✓ En partenariat avec les différentes parties prenantes (Etat notamment les Douanes, Eco organismes, collectivités locales, ADEME)
 - Contrôle par les pouvoirs publics du respect des obligations des metteurs sur le marché
 - ✓ Poursuivre la mobilisation des importateurs/distributeurs
 - ✓ Décourager les filières parallèles et illégales/distorsion de concurrence
- ❖ Manque de représentation des éco organismes sur notre territoire
 - ✓ Relais locaux encore non désignés ou insuffisamment identifiés par les acteurs guyanais
 - ✓ Appui renforcé indispensable grâce à leur expérience notamment sur les aspects « communication », « recherche de filières diversifiées, pérennes et si possible locales »,...
- ❖ Insuffisance de l'information des différentes parties prenantes
 - Obligations réglementaires et solutions existantes
 - Complexité des procédures en terme de transport transfrontaliers
 - ✓ identification des déchets, convention de Bâle, code IDMG, règlement 1013/2006...) pour les prestataires, les services douaniers,...
 - ✓ Absence quasi-totale d'information au grand public sur l'existence et le fonctionnement des filières REP. (dispositif « 1 pour 1 »,...)
- ❖ Difficultés structurelles
 - les surcoûts de mise en œuvre des filières de valorisation (économie d'échelle, faiblesse du tissu industriel, fret maritime, faiblesse des performances de collecte...)
 - Spécificités DOMiennes encore insuffisamment prises en charge dans les agréments nationaux
 - Des infrastructures inadaptées ou insuffisantes en matière de gestion des déchets (une seule déchetterie en Guyane, conteneurs, installations de traitement)

Face à ce triple enjeu environnemental, social et économique, la préfecture de la région Guyane et la direction régionale de l'ADEME, ont souhaités organiser un débat autour de ces sujets avec l'ensemble des acteurs concernés (Etat, collectivités, éco-organismes, importateurs/distributeurs, acteurs privés de la gestion des déchets en Guyane,...). afin d'établir un bilan des filières existantes en Guyane et d'envisager ensemble leurs perspectives à venir. Ces journées seront également l'occasion, au travers de visites techniques, de constater sur le terrain la réalité de la mise en œuvre de ces filières sur le territoire guyanais..